

(Séance du 3 septembre 2013)

**Postulat Axel Marion et consorts – Quelle politique vaudoise en faveur de la classe moyenne
(12_POS_017)**

Décision du Grand Conseil après rapport de commission

M. Philippe Grobéty (PLR), rapporteur : — Le postulat Axel Marion et consorts a pour objectif de définir la classe moyenne par rapport aux politiques étatiques qui y sont reliées. Les discussions de la commission relèvent que cette définition sera difficile à délimiter. En effet, la diversité du canton est en cause, sachant que l'on ne peut pas comparer les salaires moyens suivant que l'on se trouve dans l'Arc lémanique ou dans une vallée de montagne et que le mode de vie diffère également, puisque les loyers par ne sont pas les mêmes. La définition ne pourra donc pas se limiter à une notion de salaire et une réflexion sur l'aspect socio-culturel sera nécessaire.

La commission a estimé que la définition d'Avenir Suisse était insuffisante, car elle soutient les hauts revenus, par exemple par rapport aux frais de garde. Si tous les commissaires relèvent la nécessité de répondre à ce postulat, ils sont également conscients que même si nous arrivons à une définition satisfaisante de la classe moyenne, les avis divergeront fortement lorsqu'il faudra mettre en place des mesures pour cette dernière. Toutefois, la commission vous propose à l'unanimité de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Axel Marion (AdC) : — Je ne rajouterai pas grand-chose. Je pense que le président de la commission a parfaitement résumé l'objet des discussions. Je me réjouis du rapport qui devrait prochainement nous parvenir du Conseil d'Etat.

M. Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat : — Le travail en commission a été intéressant et a permis d'obtenir quelques pistes sur les outils les plus performants qui nous permettraient d'aider au mieux la classe moyenne. Dans le cadre du débat sur les subsides de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMAL), j'ai précisé que ces aides constituaient un des instruments les plus efficaces. J'ai pu bénéficier de l'écoute d'un certain nombre de groupes du Grand Conseil et je souhaite que ce débat se poursuive, car il me semble qu'il s'agit d'une cause pouvant fédérer l'ensemble du Grand Conseil. La classe moyenne rencontre véritablement des difficultés, des problèmes et nous avons quelques moyens pour les atténuer ou les résoudre. La hausse des allocations familiales que vous avez décidée et qui s'échelonne au cours de la législature est un exemple d'un projet fédérateur qui peut réunir tout le monde. L'année prochaine, les allocations pour enfants seront augmentées de 30 francs et, cette année, les jeunes en formation ont bénéficié d'une augmentation de 50 francs. Je crois que nous sommes capables de faire ce genre de projet sans déséquilibrer les financements publics et privés de notre canton.

La discussion est close.

Le Grand Conseil prend le postulat en considération à l'unanimité.